

## Politique d'entreprise sur l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA)

Version 1.0 / 7 janvier 2026

*Procom entend intégrer l'intelligence artificielle (IA) de manière responsable et éthique dans ses activités afin de stimuler l'innovation et d'accroître l'efficacité, tout en garantissant la sécurité et la protection de ses actifs informationnels.*

Contexte .....	1
Portée et applicabilité .....	1
L'intelligence artificielle chez Procom .....	1
Principes relatifs à l'IA .....	2
Exigences de la politique .....	3
Restrictions relatives aux systèmes et aux utilisations .....	4
Supervision des systèmes d'IA.....	4
Des questions concernant notre utilisation de l'IA? .....	5
Vérification du document.....	5

### Contexte

Notre *Politique d'entreprise sur l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA)* (la présente « politique ») décrit la manière dont Procom Consultants Group Ltd, Procom Services America Inc., Procom Québec Inc. et leurs filiales, affiliées et apparentées (« Procom » ou « nous ») exploitent l'IA dans le respect des principes de responsabilité, d'éthique et de légalité dans le cadre des leurs processus opérationnels et de dotation en personnel. En établissant des lignes directrices claires, nous visons à optimiser les avantages de l'IA tout en protégeant les intérêts de nos employé·es, entreprises clientes, candidat·es et parties prenantes.

### Portée et applicabilité

La présente politique s'applique aux employé·es, contractuel·les, unités d'affaires et tiers (« employé·es ») de Procom qui :

- utilisent, acquièrent, développent, déplacent ou gèrent des outils d'IA pour le compte de Procom;
- intègrent des solutions d'IA tierces dans l'écosystème technologique de Procom;
- prennent des décisions influencées par les résultats de l'IA en matière de dotation en personnel, de prestation de services aux entreprises clientes ou d'opérations internes.

La présente politique couvre :

- les outils et modèles d'IA développés en interne;
- les systèmes d'IA tiers intégrés à nos opérations (p. ex., systèmes de suivi des candidatures);
- les plateformes d'IA générative (p. ex., OpenAI, Google Gemini, Microsoft Copilot).

Cette politique est mise en œuvre par le biais du *Guide d'utilisation de l'intelligence artificielle (IA)* de Procom, qui fournit aux employé·es des conseils sur la manière de se conformer aux exigences de la politique.

### L'intelligence artificielle chez Procom

L'IA désigne le développement et le déploiement de systèmes informatiques fondés sur des modèles d'apprentissage machine et des technologies de modèles linguistiques à grande échelle.

Dans un contexte d'entreprise, l'IA est utilisée pour améliorer la prise de décision, optimiser les opérations et stimuler l'innovation dans divers services tels que les finances, le marketing et les relations d'affaires.

Dans le secteur de la dotation en personnel, nous utilisons l'IA pour améliorer les expériences de service que nous pouvons offrir à nos entreprises clientes, à nos contractuel·les et à nos employé·es en simplifiant nos processus de recrutement, d'intégration et de gestion des engagements des candidat·es.

L'IA facilite l'analyse efficace de grands ensembles de données et la détermination des tendances, et appuie la prise de décisions éclairées, ce qui améliore la rapidité, la qualité et l'équité de nos solutions de dotation et de main-d'œuvre.

Les cas d'utilisation peuvent comprendre ce qui suit :

- le recrutement et la sélection de candidat·es compétent·es;
- l'analyse, le classement et la mise en correspondance des CV avec les exigences des postes;
- l'évaluation des compétences et l'analyse de l'adéquation des candidat·es aux postes;
- la planification, la coordination des entrevues et les processus d'intégration;
- l'engagement des contractuel·les, la conformité et l'analyse du rendement;
- la veille concurrentielle et les perspectives sur la main-d'œuvre.

Les outils d'IA sont utilisés exclusivement pour aider et éclairer la prise de décision humaine. Ils ne prennent pas de décisions de manière indépendante. Toutes les décisions d'embauche et de placement demeurent sous le contrôle du personnel compétent de Procom et sont soumises à son examen et à son approbation finale.

## Principes relatifs à l'IA

Procom a adopté les principes suivants pour une utilisation responsable et éthique de l'IA<sup>1</sup> :

### 1. Des résultats durables et avantageux pour tous

Notre entreprise entend développer et mettre en œuvre une technologie d'IA fiable et responsable qui offre des résultats durables et avantageux en augmentant les capacités humaines, en renforçant la créativité, en réduisant les inégalités et en stimulant la croissance économique.

Les solutions d'IA sont évaluées en fonction de leur capacité d'améliorer l'expérience des candidat·es et des entreprises clientes, d'accroître l'efficacité opérationnelle et de contribuer positivement au développement de la main-d'œuvre.

### 2. Équité, inclusivité et approche centrée sur l'humain

La technologie d'IA doit être développée et utilisée de manière responsable, dans le respect des droits de la personne et sous une supervision humaine appropriée.

Nos processus pilotés par l'IA sont conçus pour promouvoir la diversité et l'égalité et atténuer les préjugés, afin de garantir que tous·tes les candidat·es soient traité·es de manière juste et équitable. Afin d'assurer l'équité des résultats, Procom s'efforcera de repérer et d'atténuer les préjugés potentiels dans les systèmes d'IA qui influencent les décisions liées à l'emploi.

Le jugement humain demeure essentiel à nos activités, l'IA servant d'outil d'aide à la décision; toute décision assistée par l'IA doit faire l'objet d'une validation humaine.

<sup>1</sup> Adapté des principes relatifs à l'IA de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) <https://www.oecd.org/fr/themes/principes-de-l-ia.html>

Tous les outils de sélection seront évalués régulièrement afin d'assurer leur équité, leur pertinence par rapport à l'emploi et leur conformité avec les lois et normes applicables.

### **3. Transparence et explicabilité**

Procom s'engage à communiquer ouvertement avec toutes les parties prenantes, y compris les candidat·es, les contractuel·les et les entreprises clientes, sur l'utilisation de l'IA dans le recrutement et sur la manière dont les décisions sont prises.

Nos systèmes d'IA sont conçus pour fournir des explications claires et compréhensibles sur leurs processus et leurs résultats. Lorsque l'IA est utilisée dans des processus qui ont une incidence importante sur les personnes, Procom divulgue son utilisation et explique son influence sur les résultats.

### **4. Conformité, sûreté et sécurité**

Nos systèmes d'IA respectent toutes les exigences juridiques et réglementaires, assurant ainsi la conformité avec les lois sur la protection des données et la confidentialité, conformément à notre programme de sécurité de l'information (PSI). Nous mettons en œuvre des mesures de sûreté et de sécurité robustes afin de protéger les données sensibles et d'empêcher tout accès, utilisation ou divulgation non autorisés.

- Toutes les activités liées à l'IA respectent les principes reconnus de traitement licite, d'équité, de transparence, de minimisation des données et de responsabilité.
- Les renseignements personnels ne sont traités qu'à des fins professionnelles légitimes, anonymisées lorsque cela est possible et conservées pendant la durée strictement nécessaire.
- Les employé·es reçoivent régulièrement des formations sur l'utilisation responsable de l'IA, la protection des données et les meilleures pratiques en matière de sécurité.
- Seul·es les employé·es autorisé·es déplient ou utilisent des outils d'IA pour le compte de Procom.

### **5. Responsabilité**

Nous définissons clairement les rôles et les responsabilités liés aux décisions et aux résultats liés à l'IA. Des mécanismes sont en place pour traiter tout problème ou grief découlant de l'utilisation de l'IA, ce qui nous permet de rester responsables du déploiement et de l'impact de nos systèmes d'IA.

Procom réalise des évaluations de la portée de l'IA pour les systèmes ou les processus susceptibles d'avoir une incidence importante sur les personnes ou les activités professionnelles. Ces évaluations permettent de repérer les risques, d'évaluer l'équité et les préjugés, et de proposer des mesures d'atténuation afin d'assurer un déploiement éthique et conforme de l'IA.

- Toutes les initiatives d'IA sont approuvées par les autorités de gouvernance désignées au sein de Procom.
- Tout problème, erreur ou préjudice potentiels découlant de l'utilisation de l'IA est immédiatement signalé à l'équipe chargée de la sécurité de l'information ou de la conformité afin qu'elle mène une enquête et prenne les mesures correctives nécessaires.

## **Exigences de la politique**

### **Classification des systèmes d'IA**

- Procom classe tous les systèmes d'IA comme *approuvés* ou *non approuvés*.
- Tous les systèmes sont *non approuvés* par défaut.

- Le·la vice-président·e, Technologies, est responsable de la tenue à jour de la liste des systèmes d'IA approuvés qui ont été audités afin de vérifier leur conformité aux normes applicables aux systèmes d'IA (annexe I).
- Les systèmes approuvés peuvent être utilisés pour un plus large éventail d'activités professionnelles.
- Les systèmes non approuvés sont soumis à des restrictions et ne doivent en aucun cas être utilisés avec des renseignements permettant d'identifier une personne, des renseignements confidentiels sur les entreprises clientes ou des données confidentielles de Procom.

## Normes approuvées pour les systèmes d'IA

Pour être classé comme approuvé, un système d'IA doit répondre aux exigences énoncées dans le document SEC-PR-007 – Normes pour les systèmes d'IA. Ces exigences s'appliquent à la fois aux systèmes développés en interne et aux solutions tierces utilisées par Procom.

Les fournisseur·ses tiers·ces doivent attester qu'il·elles respectent ou dépassent ces normes en remplissant la *Liste de contrôle de diligence raisonnable des fournisseur·ses d'IA* de Procom.

## Restrictions relatives aux systèmes et aux utilisations

### Les systèmes approuvés sont soumis aux exigences suivantes :

1. les opérateurs humains conservent le contrôle final et le pouvoir décisionnel;
2. les critères décisionnels sont transparents, vérifiables et non discriminatoires.

### Les systèmes non approuvés sont soumis aux restrictions suivantes :

Les types de renseignements suivants **ne peuvent** être saisis dans un outil d'IA non approuvé, quel qu'en soit le motif :

1. les renseignements permettant d'identifier une personne des candidat·es ou des employé·es (y compris les CV, les profils des candidat·es, etc.);
2. les données des entreprises clientes ou les données sensibles;
3. les données confidentielles ou sensibles de Procom (y compris les documents confidentiels, les notes d'évaluation des employé·es, les données financières, les plans ou les priorités futurs, etc.).

## Composants d'IA dans les logiciels tiers

Tout logiciel ou service tiers comportant des composants d'IA utilisés par Procom doit être approuvé avant son déploiement et est soumis aux mêmes exigences et restrictions que les systèmes de Procom.

## Supervision des systèmes d'IA

Le·la chef·fe de l'exploitation est chargé·e de la supervision des systèmes d'IA chez Procom et doit s'assurer que :

- 1) tout système d'IA est correctement classé comme approuvé ou non approuvé, en fonction de sa fonctionnalité prévue et de ses cas d'utilisation;
- 2) tous les systèmes sont utilisés d'une manière conforme à la liste des activités interdites pour le type de classification donné;
- 3) tous les logiciels ou fournisseur·ses tiers sont régulièrement évalués afin de détecter la présence d'une utilisation de l'IA et, le cas échéant, le système est correctement classé en fonction de ses utilisations prévues;
- 4) tous les logiciels ou systèmes d'IA utilisés par Procom sont conformes aux exigences et principes d'utilisation de l'IA de Procom.

Le·la **vice-président·e, Technologies**, est chargé·e du rendement et de la conformité de l'IA et doit :

- 1) effectuer des audits périodiques du rendement et des préjugés pour les systèmes d'IA à haut risque;
- 2) superviser les procédures de signalement des incidents en cas de dysfonctionnements, d'erreurs ou de violations des politiques de l'IA;
- 3) mettre en œuvre des protocoles de gestion du changement afin d'évaluer l'incidence des mises à jour ou des modifications.

#### Des questions concernant notre utilisation de l'IA?

Pour en savoir plus, consultez notre [Politique de confidentialité](#) ou contactez notre responsable de la protection de la vie privée à l'adresse [privacyofficer@procomservices.com](mailto:privacyofficer@procomservices.com).

#### Vérification du document

Mesure		Date	Remarque
Rédaction	Rédactrice politique principale	25 juin 2025	
Révision	Vice-président, Technologies	8 juillet 2025	
Révision	Cheffe de l'exploitation	3 octobre 2025	
Révision	Conseiller juridique	6 octobre 2025	
Révision	Chef de la direction	20 octobre 2025	
Approuvée	Vice-président, Technologies	12 décembre 2025	